



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Patrick AUDARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Noëlle CAMBILLARD	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
SEM Energies - Participation projet Ouges

Par délibération en date du 27 mars 2025, Dijon métropole a décidé de la création de la SEM ENERGIE avec comme objectif de faciliter et favoriser le déploiement des projets de la transition énergétique sur le territoire.

La SEM ENERGIES a pour objet de prendre en charge la gestion d'un portefeuille de projets de production d'énergie à l'échelle territoriale qui représente environ 350 GWh/an de potentiel répartis en 60 projets environ, pour une enveloppe d'investissements estimée à 750 M€.

Les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEM précisait les conditions d'éligibilité des projets en fonction d'un certain nombre de critères techniques, sociaux et économiques.

Le Conseil d'Administration a confirmé l'éligibilité et la faisabilité du projet relatif au développement, à la construction et à l'exploitation d'une centrale de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de la commune de Ouges. Ce projet permettra une production d'énergie estimée à 1 GWh / an, soit environ 0,3 % des objectifs de production de la SEM.

Comme précisé dans les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEM ENERGIE, cette dernière avait vocation, une fois un projet retenu, à prendre des participations dans une société porteuse dudit projet.

Une Société par actions simplifiée (SAS) sera ainsi créée pour financer et développer le projet relatif au développement, à la construction et à l'exploitation d'une centrale de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de la commune de Ouges, intitulée « SAS projet photovoltaïque décharge Ouges »

Cette Société revêtera les principales caractéristiques suivantes :

- Objet : développement, construction et exploitation d'une centrale de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque
- Capital social au démarrage : 5 000 €
- Définition de l'engagement financier estimé pour la Collectivité : voir annexe
- Eléments d'information concernant le planning de l'opération : voir annexe
- Synthèse des termes de référence des Statuts : voir annexe

La SEM ENERGIE a l'intention de prendre une participation correspondant à 1 % du capital de cette Société.

Vu la délibération du 26 juin 2025 adoptant le Plan Climat et Biodiversité

Vu la délibération du 27 mars 2025 portant création de la SEM ENERGIE de Dijon métropole

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEM ENERGIE de Dijon Métropole

Vu l'article L 1524-5, al 16 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport annexé décrivant l'activité envisagée de la SAS projet photovoltaïque décharge Ouges

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** la SEM ENERGIE de DIJON METROPOLE à participer au capital de la Société « SAS projet photovoltaïque décharge Ouges » dédiée au projet de développement, de construction et d'exploitation d'une centrale de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de la commune de Ouges à hauteur de 1 % du capital de cette Société,

- **d'autoriser** les représentants de Dijon métropole au conseil d'administration de la SEM ENERGIE de Dijon métropole à voter favorablement à cette prise de participation.

SCRUTIN	POUR : 74	ABSTENTION : 5
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 4
	DONT 13 PROCURATION(S)	